

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

Tome 2

## PLAN PAYSAGE DE LA VALLÉE DE LA DIEGE

### OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

2019

Cittànova



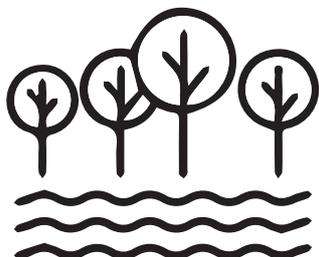


Nommés «Objectifs de Qualité Paysagère» par la Convention européenne du paysage et la loi ALUR, le Tome II du Plan Paysage de la Vallée de la Diège traduit ces enjeux issus du diagnostic paysager (Tome I) en grands objectifs stratégiques et opérationnels.

Cette deuxième étape définit, en concertation avec les élus locaux, habitants et partenaires, les grands axes de la politique de paysage à mener à court et moyen termes. Ces objectifs permettront d'identifier des sites et actions phares à réaliser, et d'alimenter le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Haute Corrèze Communauté en cours d'élaboration. Ces objectifs seront ensuite traduits en actions concrètes dans le Tome III.

# RAPPEL DES ENJEUX

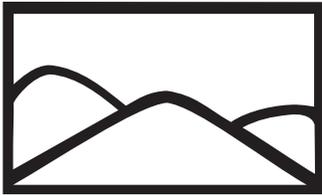
Suite à l'élaboration du diagnostic paysager, plusieurs enjeux répartis en 4 thématiques ont été identifiés. Ils ont été présentés lors du comité de pilotage du 2 avril 2019 :



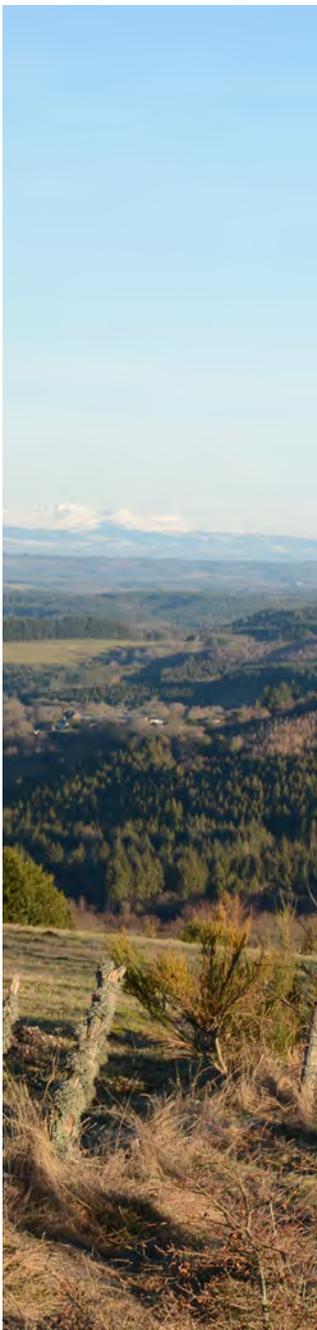
Milieus vivants



- > Le maintien de la qualité de l'eau et de ses milieux écologiques en conciliant tous les usages associés à la rivière
- > La reconnaissance de la ressource en eau et de sa gestion comme patrimoine naturel identitaire vis à vis du cadre de vie et de travail ainsi que comme support d'activités touristiques
- > L'accessibilité et l'entretien des berges et abords des cours d'eau principaux (Diège/ Triouzoune/ Liège...)
- > Le maintien et/ou la restauration des milieux naturels les plus fragiles (landes/ tourbières/prairies humides/vieilles forêts ...)
- > La préservation des secteurs de landes et zones humides face aux pratiques sylvicoles et agricoles intensives (drainage, etc.)
- > La pérennisation des motifs paysagers notamment aux abords des villages (alignements de feuillus/ haies bocagères/murets de pierre...) aussi pour leur rôle de corridors de biodiversité
- > Le renforcement de la qualité écologique des milieux anthropisés (forêts/ pacages...)
- > La valorisation et la pédagogie autour de la richesse des milieux humides et de leur gestion



Paysages



> Le maintien/ouverture de fenêtres et de points de vue sur des perspectives lointaines et les fonds de vallée

> Le maintien d'une alternance entre différents champs de vision et ambiances créant des effets de surprises

> La mise en scène des routes belvédères inscrites en coteau

> L'aménagement ou la revalorisation de points d'arrêt stratégiques (belvédère/aire de repos/...) et sites de découvertes en lien avec la vie locale

> Le maintien de paysages agricoles ouverts en haut de plateau

> Le maintien de prairies de fond de vallée ouvertes et une gestion jardinière des bosquets, haies et arbres isolés présents

> La conservation du patrimoine végétal le long des routes (alignements d'arbres, haies, lisières...)

> La valorisation du petit patrimoine notamment lié à l'eau

> La découverte des sources de la Diège et la reconnaissance de la vallée (sens large) comme un fil conducteur de l'identité paysagère de territoire

> Le maintien d'un équilibre paysager entre parcelles forestières et espaces ouverts

> Le maintien et le développement de l'activité agricole pastorale afin de valoriser ce secteur économique et de préserver les paysages emblématiques du plateau

> La gestion paysagère de la forêt aux abords des routes / points de vue remarquables et autres sites d'intérêt patrimoniaux et paysagers

> La prise en compte du paysage dans l'accompagnement des propriétaires forestiers face au réchauffement climatique afin d'anticiper les évolutions de la forêt

> La diminution de l'impact paysager des coupes rases (réduire les surfaces, les andains, dépôt de bois et souches arrachées)

> L'anticipation des évolutions paysagères ainsi que leur prise en compte dans les travaux sylvicoles, et la communication sur l'évolution de la forêt et les cycles forestiers (de la plantation à la forêt aboutie) pour une meilleure acceptabilité des changements paysagers par les riverains

> La conciliation des activités forestières et agricoles avec les activités de randonnées (pédestres, cyclistes, équestres) afin de ne pas détériorer et développer les sentiers de randonnée ayant un caractère paysager

> Un sentiment de rejet de certains paysages forestiers (par une partie de la population) et l'absence de définition commune d'une forêt souhaitée et vécue par les habitants / désir d'une plus value «patrimoniale» (nature, paysage, capital) permettant une meilleure appropriation de la forêt de Millevaches

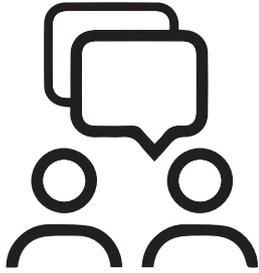
# RAPPEL DES ENJEUX



Urbanisation et patrimoine bâti



- > La requalification/préservation des entrées de village et vues sur les silhouettes villageoises
- > Le maintien de la logique d'implantation groupée en terrasses de l'habitat
- > La conservation de la morphologie urbaine resserrée des hameaux et des bourgs autour d'espaces partagés
- > L'identification d'une limite à l'urbanisation prenant en compte le paysage et le traitement des lisières urbaines pour limiter l'impact visuel des extensions
- > La préservation de la qualité des limites parcellaires (absence de haie monospécifique/ ouverture sur la campagne alentour)
- > Le développement d'une offre en logements pour tous intégrée au tissu urbain existant
- > Le renforcement de la mixité des usages dans les bourgs
- > Le développement/réaménagement d'espaces publics de rencontre sobres et agréables en cœur de village
- > La réhabilitation et/ou la reconversion du bâti ancien dans les bourgs et villages
- > La redynamisation des villages-centres
- > Le renforcement des équipements et/ou espaces publics dans les hameaux principaux
- > La préservation du petit patrimoine des villages (lavoirs/fours à pain/etc.)
- > La qualité de l'aspect architectural et l'intégration paysagère des nouvelles constructions
- > L'intégration paysagère des bâtiments agricoles
- > L'amélioration de l'insertion paysagère de l'habitat isolé et des lotissements
- > La conservation et le renforcement du motif paysager des haies et arbres d'alignement en bordure de route et à proximité des espaces bâtis
- > Le renforcement du rôle de commune «centre» de Sornac
- > L'accompagnement du phénomène de résidentialisation des villages à proximité directe d'Ussel (Saint-Pardoux-le-Vieux/ Chaveroy) afin d'organiser les déplacements domicile/travail et d'éviter la création de villages «dortoirs»



## Vie locale / activités

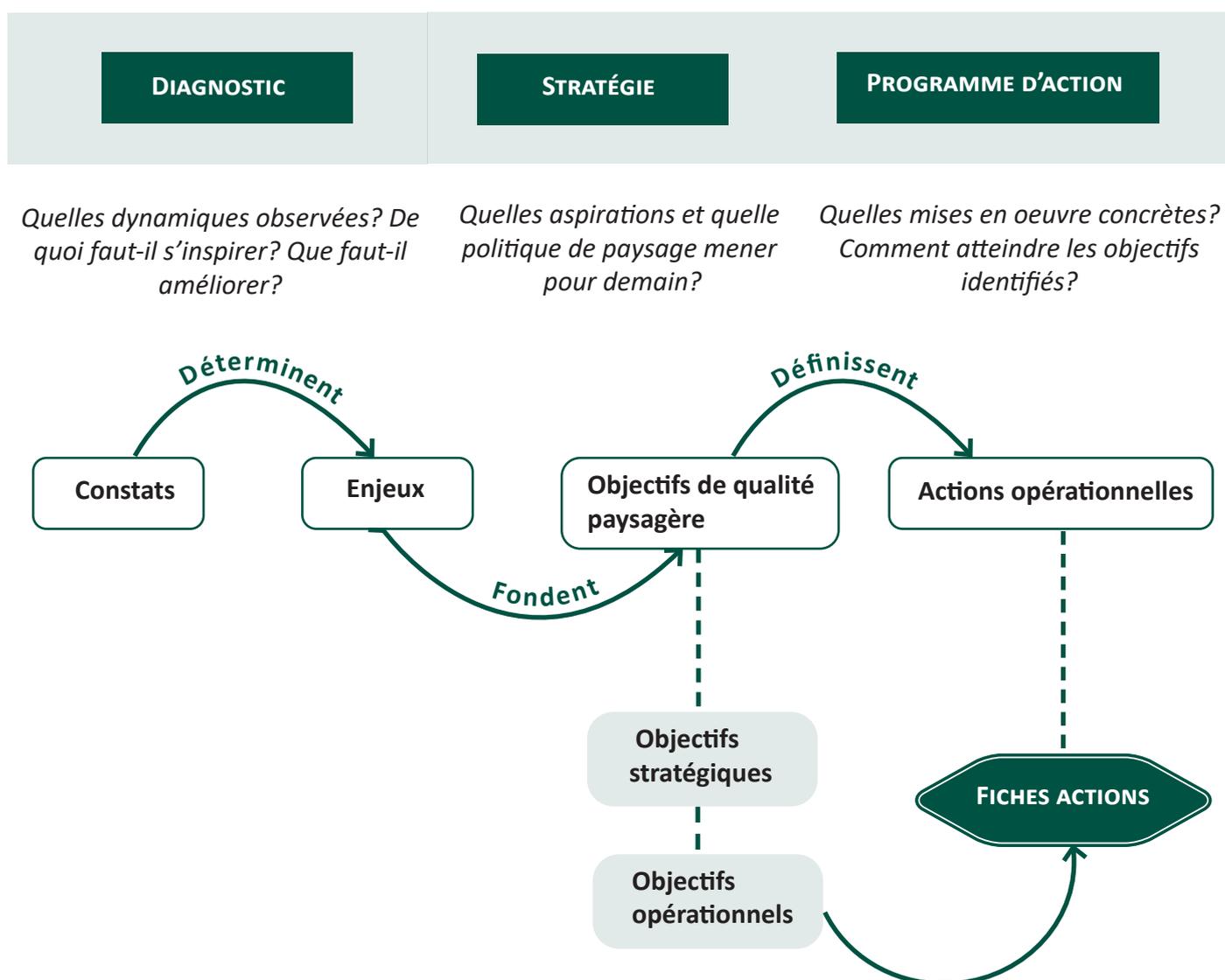


- > Le maintien d'une vie de village encore fortement associée à l'activité agricole
- > La présence d'espaces publics de qualité dans les bourgs et hameaux
- > L'amélioration de la qualité des eaux de baignade (Sornac)
- > Le renforcement de la place du piéton dans les villages
- > La conciliation des activités forestières et agricoles avec les activités de randonnées (pédestres, cyclistes, équestres) afin de renforcer les sentiers ayant un caractère paysager
- > Le renforcement et le maintien des activités touristiques de pleine nature
- > Le développement de l'accueil d'un tourisme «vert» (hébergement/activités/vente-directe...)
- > La valorisation touristique du patrimoine paysager du territoire (tourbière/panorama/patrimoine bâti/rivière etc.)
- > Le renforcement et la diversification des activités de sport nature sur l'ensemble du territoire
- > Le confortement des circuits de randonnée existants et le renforcement des points d'arrêts sur les circuits thématiques
- > La communication et la visibilité des sites touristiques (signalétique)
- > L'intégration paysagère des infrastructures liées aux énergies renouvelables

# INTRODUCTION

## DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE «OPÉRATIONNELS»

Les objectifs de qualité paysagère sont la traduction directe des enjeux ressortis à l'issue de l'analyse paysagère transversale inscrite dans le diagnostic, Tome I du Plan Paysage. Grands objectifs pour la protection, l'évolution et l'aménagement des territoires, ils sont le fruit d'un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs du territoire (élus, habitants et partenaires). Ces objectifs ont pour vocation de permettre l'alimentation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Haute Corrèze Communauté en cours d'élaboration et de compléter la charte paysagère du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin. La phase III du plan paysage présentera une traduction opérationnelle des objectifs afin de proposer des propositions et mises en oeuvre concrètes.





# TABLE DES MATIÈRES

## I/ CONSERVER ET DONNER À VOIR LE PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI DE LA VALLÉE DE LA DIÈGE

---

### 1.1 / PRÉSERVER LE PATRIMOINE BÂTI

- 1.1.1/ Conserver les bâtiments patrimoniaux des bourgs et villages
- 1.1.2/ Identifier les éléments de petit patrimoine bâti (four / puit / lavoirs...) à restaurer
- 1.1.3/ Valoriser les corps de ferme contribuant à l'identité agricole des villages

### 1.3 / DIVERSIFIER LES MOYENS DE PARCOURIR ET DÉCOUVRIR LE TERRITOIRE

- 1.3.1/ Conforter le réseau de randonnée pédestre
- 1.3.2/ Faire évoluer les activités de pleine nature (VTT / de ski de fond/ kayak) en prenant en compte le changement climatique
- 1.3.3/ Développer les parcours équestres
- 1.3.4/ Permettre la découverte de la vallée de Diège et de ses affluents par les modes doux
- 1.3.5/ Mettre en scène les 'routes paysagères'
- 1.3.6/ Réactiver l'aménagement de l'ancienne voie ferrée en voie verte

### 1.4/ LONGER, TRAVERSER ET OBSERVER LA DIÈGE

- 1.4.1/ Faire découvrir la vallée de la Diège depuis ses sources
- 1.4.2/ Maintenir des ouvertures et accès sur la rivière et les paysages de fond de vallée
- 1.4.3/ Permettre la découverte de la vallée de la Diège au-delà du territoire d'étude

## II/ METTRE EN DIALOGUE LA PERCEPTION DE LA VALLÉE, DES GRANDS PAYSAGES ET DES VILLAGES

---

### 2.1 / MAINTENIR DE LARGES PAYSAGES OUVERTS

- 2.1.1/ Créer des percées visuelles le long des routes paysagères principales
- 2.1.2/ Préserver les horizons paysagers créés par l'activité pastorale
- 2.1.3/ Gérer les boisements de fond de vallées et coteaux afin de conserver des fonds de vallée ouverts et des vues lointaines

### 2.2/ VALORISER LES POINTS DE VUE

- 2.2.1/ Conserver les points de vue emblématiques y compris depuis et vers les villages
- 2.2.2/ Conforter les vues panoramiques sur le lointain depuis les plateaux
- 2.2.3/ Reconquérir des vues pour retrouver des points de repère et co-visibilités dans le paysage de la vallée
- 2.2.4/ Créer ou qualifier les arrêts et sites d'observation

### 2.3/ FAIRE DÉCOUVRIR LES CARACTÉRISTIQUES DU PAYSAGE DE LA VALLÉE DE LA DIÈGE

- 2.3.1/ Faire de certains sites, villages et points de vue des lieux d'accroche pour la découverte du paysage
- 2.3.2/ Mettre en place un Observatoire Photographique Participatif pour témoigner de l'évolution du paysage
- 2.3.3/ Révéler les qualités paysagères du territoire et faire reconnaître sa valeur patrimoniale

## III/ ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET FORESTIÈRES DU TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

---

### 3.1/ SOUTENIR L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET SES ÉVOLUTIONS DANS UN OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

- 3.1.1/ Maintenir les parcelles ouvertes à proximité des zones habitées
- 3.1.2/ Maintenir de grandes continuités agricoles en fonds de vallées
- 3.1.3/ Privilégier le regroupement des bâtiments agricoles autour des installations existantes et mieux cadrer l'implantation et l'aspect des constructions agricoles

### **3.2/ VISER UNE GESTION FORESTIÈRE PLUS DURABLE ET RESILIENTE**

- 3.2.1/ Viser l'exemplarité de gestion patrimoniale et multifonctionnelle des forêts communales
- 3.2.2/ Viser une gestion durable et résiliente sur le long terme de la forêt privée
- 3.2.3/ Diversifier les boisements afin de favoriser les essences de feuillus
- 3.2.4/ Proposer des principes de «qualité paysagère» sur les sites sensibles notamment de fond de vallée et sur les crêtes, abords de villages, routs, chemins et points de vue
- 3.2.5/ Développer les débouchés locaux de la filière bois pour des projets intégrés au paysage
  - Mettre en lien les métiers du bois (scieries/forestiers...) et les établissements existants afin de développer la filière notamment dans la construction, le bardage...

### **3.3/ ACCOMPAGNER LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT D'ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE PLAN PAYSAGER**

- 3.3.1/ Encadrer l'implantation des grandes structures de production d'énergies renouvelables.
  - Éviter les points de vue et sites paysagers sensibles à forte visibilité (crêtes / clairières...)
  - Considérer des critères paysagers pour choisir des sites d'étude et concevoir les projets
- 3.3.2/ Réduire la visibilité des petites structures d'énergies renouvelables
  - Mieux encadrer le développement de hangars photovoltaïques
  - Proposer des bonnes pratiques pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toitures
- 3.3.3/ Mieux prendre en compte les impacts paysagers dans l'exploitation de la forêt et du bois énergie

## **IV/ DYNAMISER LES VILLAGES DANS LE RESPECT DU CADRE DE VIE RURAL**

---

### **4.1 / ENCADRER L'EXTENSION URBAINE AU « COUP PAR COUP » DES BOURGS ET VILLAGES**

- 4.1.1/ Limiter le mitage urbain en privilégiant un développement en continuité directe des bourgs et villages principaux.
- 4.1.2/ Eviter la situation de secteurs agricoles imbriqués dans une urbanisation diffuse
- 4.1.3/ Limiter le phénomène d'urbanisation linéaire le long des axes routiers principaux
- 4.1.4/ Préserver les entrées emblématiques des villages
- 4.1.5/ Connecter les lotissements au tissu urbain existant

### **4.2/ DENSIFIER LES BOURGS EN RESPECTANT LES MORPHOLOGIES URBAINES LOCALES**

- 4.2.1/ Renforcer le rôle de 'respiration' et de rencontre des espaces publics des bourgs
- 4.2.2/ Identifier les potentiels de « dents creuses » et renouvellement urbain des bourgs
- 4.2.3/ Préserver les lisières urbaines pour une meilleure lisibilité des bourgs et villages
- 4.2.4/ Contrôler l'aspect architectural et l'intégration paysagère des nouvelles constructions

### **4.3 / RÉHABILITER LES CENTRES ANCIENS EN INTÉGRANT LES COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITÉ**

- 4.3.1/ Redynamiser les bourgs anciens par la reconquête du bâti vacant
- 4.3.2/ Maintenir et renforcer le tissu commercial et de services existant
- 4.3.3/ Développer les activités ambulantes et animations
- 4.3.4/ Tisser des liens entre les établissements de services (fondation J.Chirac) et les bourgs.

### **4.4 / DÉVELOPPER UN RÉSEAU D'ESPACES VERTS PUBLICS ET DE RENCONTRE DANS LES BOURGS ET VILLAGES PRINCIPAUX**

- 4.4.1/ Maintenir les espaces verts et milieux naturels en zone urbaine et dans les projets (réservoir de biodiversité / corridors).
- 4.4.2/ Requalifier les espaces publics dégradés ou peu utilisés
- 4.4.3/ Valoriser les connexions (liaisons douces, corridors écologiques...) entre les espaces bâtis et la campagne
- 4.4.4/ Développer des «événements fédérateurs» autour du patrimoine et de la vie locale



I /  
CONSERVER ET DONNER À VOIR LE PATRIMOINE  
NATUREL ET BÂTI DE LA VALLÉE DE LA DIÈGE

## I/

### **CONSERVER ET DONNER À VOIR LE PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI DE LA VALLÉE DE LA DIÈGE**

Peu représentée par les habitants et faiblement communiquée auprès des visiteurs, l'identité patrimoniale du territoire reste encore silencieuse sur ce secteur du Parc Naturel Régional de Millevaches. Si elle est encore mal identifiée, il est indéniable que sa force est logée dans sa vaste palette paysagère, oscillant entre vastes étendues agricoles et ondulations forestières où le sentiment de ruralité est largement préservé.

Le petit patrimoine bâti fait alors écho aux modes de vie ancestraux et aux activités agricoles anciennes et actuelles. Les paysages «jardinés» par l'activité sont accompagnés d'un maillage complexe de sources, rivières et ruisseaux venus modeler le socle collinaire d'un territoire où l'impression de nature fait la force d'une activité touristique naissante.

4 sous objectifs opérationnels ont ainsi pour but de révéler l'identité patrimoniale du territoire afin de préserver et communiquer autour des éléments paysagers et bâtis fédérateurs. L'identification de ce patrimoine permettra la valorisation de certains éléments paysagers, bâtis et immatériels et sera un référentiel important au renforcement de l'offre de tourisme nature.

#### **1.1 /**

#### **PRÉSERVER LE PATRIMOINE BÂTI**

#### **1.2 /**

#### **IDENTIFIER ET PROMOUVOIR LE PATRIMOINE NATUREL DU TERRITOIRE**

#### **1.3 /**

#### **DIVERSIFIER LES MOYENS DE PARCOURIR ET DÉCOUVRIR LE TERRITOIRE**

#### **1.4/**

#### **LONGER, TRAVERSER ET OBSERVER LA DIÈGE**

La présence du bâti sur le territoire ponctue les vastes étendues agricoles et forestières de la vallée de la Diège. Symboles d'une «campagne domptée» par l'Homme, les constructions témoignent de l'omniprésence de l'activité agricole. L'implantation des constructions et la présence de granges et étables dans les cœurs urbains anciens, les apparitions ponctuelles de larges granges en pierre au détour d'un chemin, constituent des éléments identitaires à préserver.

L'architecture ancienne des villages est également le témoin d'un socle géologique granitique qui a permis de façonner des constructions traversant les siècles et ancrées symboliquement aux paysages. Les bourgs, les maisons isolées, les granges, les ponts et petites structures architecturales en pierre sont autant d'éléments du patrimoine quotidien à préserver.

Cet objectif d'identification du patrimoine bâti a pour vocation de pérenniser des éléments d'architecture locale tout en permettant un nouvel investissement des structures tombées en désuétude.

#### **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :**

**1.1.1/ Conserver les bâtiments patrimoniaux des bourgs et villages**

**1.1.2/ Identifier les éléments de petit patrimoine bâti (four / puit / lavoirs...) à restaurer**

**1.1.3/ Valoriser les corps de ferme contribuant à l'identité agricole des villages**

Les vastes étendues agricoles, la sinuosité des vallées humides, l'ondulation sombre des larges parcelles forestières, l'apparition de clairières, les larges vues au lointain sont autant de composantes paysagères qui façonnent l'identité patrimoniale du territoire.

Si la diversité des milieux naturels (landes/prairie humides/etc) et l'omniprésence de l'eau sont incrustées dans l'inconscient de tous, la forêt reste un élément paysager encore nouveau, difficile à intégrer mais qui pourtant marque les paysages depuis près d'un siècle.

Les paysages, composés par le vivant et les activités humaines, sont par essence en constante évolution. Leur perception change et leur aspect se modifie selon les saisons, les cultures et les époques.

L'objectif est ici d'associer paysages naturels anciens et paysage agricoles et forestiers nouveaux pour former l'identité patrimoniale actuelle et accompagner les évolutions de demain.

#### **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :**

##### **1.2.1/ Mettre en valeur le patrimoine lié à l'eau**

- Valoriser les sites des sources (Vienne/Diège)
- Préserver les zones humides (ex du Longeyroux)
- Valoriser le «petit patrimoine» des levades

##### **1.2.2/ Mieux identifier et faire connaître le patrimoine naturel du territoire**

- Préserver le réseau de landes
- Renforcer la gestion exemplaire et/ou participative des milieux
- Valoriser la diversité des prairies naturelles

##### **1.2.3/ Identifier les boisements d'intérêts patrimoniaux (feuillus / conifères)**

## UN PETIT PATRIMOINE BÂTI À IDENTIFIER

Composée d'imposantes constructions en pierre granitique, l'architecture des bourgs et villages anciens fait partie du patrimoine ordinaire qu'il est important de faire perdurer en proposant des aides à la restauration mais également en s'inspirant des éléments architecturaux anciens pour imaginer les constructions de demain. D'autres petites constructions isolées, moins perceptibles, tombent peu à peu dans l'oubli. C'est le cas notamment des moulins qui disparaissent sous la végétation. Avant de protéger ces éléments de patrimoine, il semble nécessaire d'identifier collectivement ce qui façonne le patrimoine commun. La création d'une plate-forme numérique participative de recensement du patrimoine pourrait être un outil à mobiliser en complément des inventaires existants. Mieux identifié, ce patrimoine pourra bénéficier de protections adaptées dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme en vue de sa rénovation et valorisation.



Chaveroche



Calvaire, Sornac

## UN PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER À DÉFINIR COLLECTIVEMENT

La définition d'un patrimoine naturel et paysager commun a pour objectif de préserver les éléments faisant consensus et définir une stratégie à mettre en place pour viser une qualité paysagère à laquelle chacun s'identifie.

Le cas particulier de la forêt est un sujet particulièrement intéressant à traiter. Composante principale des paysages, les ressentis des habitants à son sujet sont bien souvent négatifs. La définition d'une forêt patrimoniale permettra d'identifier les attentes de chacun en terme de paysage forestier. Des actions pourront ainsi être développées en concertation avec les forestiers et organismes de gestion afin d'inclure la thématique paysagère dans les plans de gestion forestière.

Les milieux sensibles de prairies humides et de landes sèches bénéficient également de protections parfois à consolider. Un travail d'information et de pédagogie sera nécessaire afin d'initier la prise en compte du paysage en lien avec la renaturation de ces milieux. Certains sites stratégiques pourront ainsi être ciblés et faire office de parcelles témoins afin d'informer les habitants et visiteurs de la sensibilité de ces milieux.



Boisement de conifères, Bellechassagne



Disparition d'une lande sous plantation de mélèzes, Sornac



Prairie humide, Saint-Setiers

# SPATIALISATION DES OBJECTIFS

## OBJECTIF STRATÉGIQUE

### 1.1 / PRÉSERVER LE PATRIMOINE BÂTI

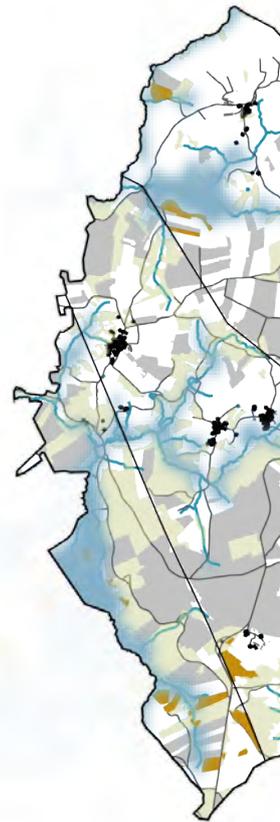


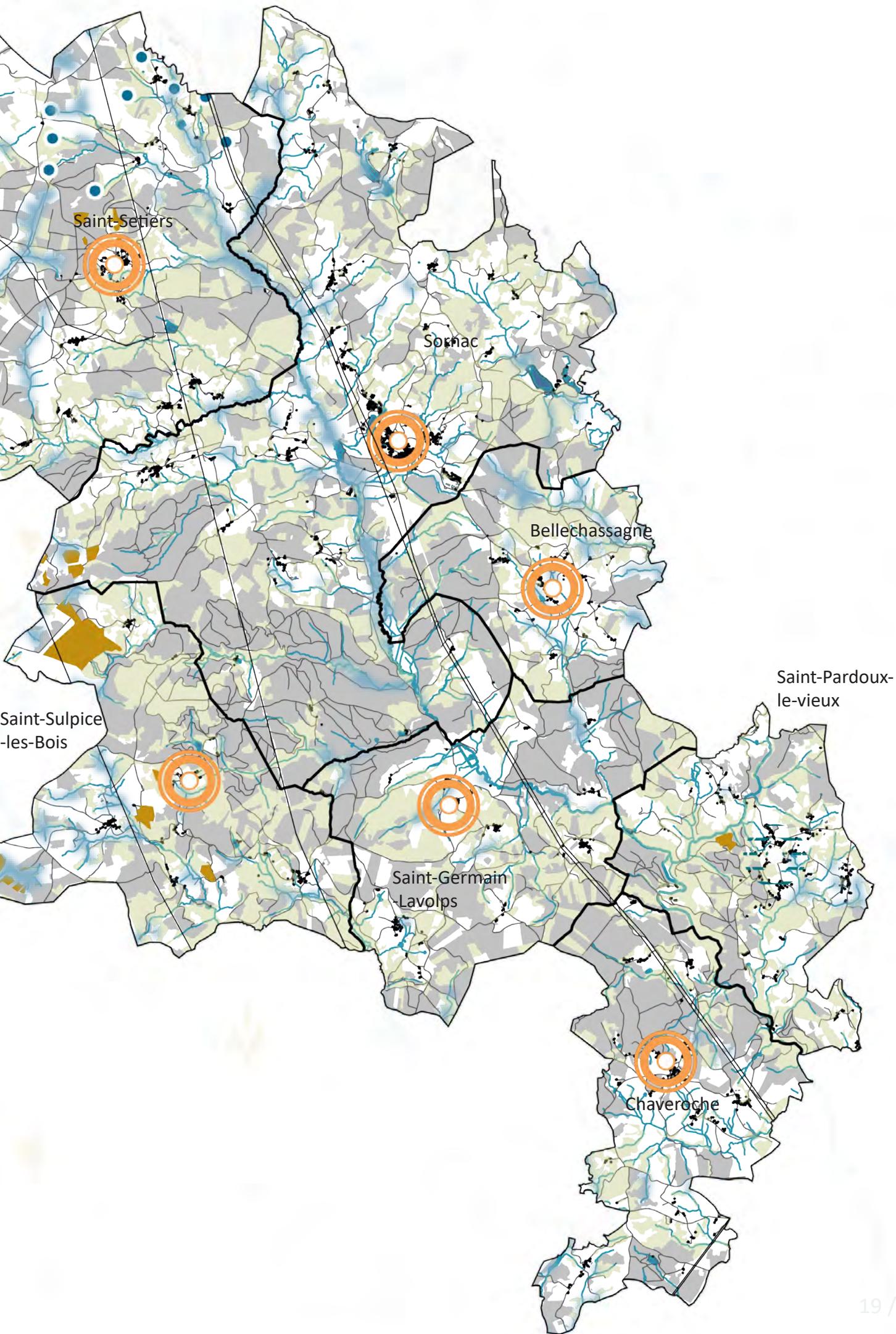
- 1.1.1/ Conserver les bâtiments patrimoniaux des bourgs et villages
- 1.1.2/ Identifier les éléments de petit patrimoine bâti (four / puits / lavoirs...) à restaurer
- 1.1.3/ Valoriser les corps de ferme contribuant à l'identité agricole des villages

## OBJECTIF STRATÉGIQUE

### 1.2/ IDENTIFIER ET PROMOUVOIR LE PATRIMOINE NATUREL DU TERRITOIRE

- 1.2.1/ Mettre en valeur le patrimoine lié à l'eau
  - Valoriser les sites des sources (Vienne/Diège)
  - - Préserver les zones humides (ex du Longeyroux)
  - ✈ - Valoriser le «petit patrimoine» des levades
  
- 1.2.2/ Mieux identifier et faire connaître le patrimoine naturel du territoire
  - - Préserver le réseau de landes
  - Renforcer la gestion exemplaire et/ou participative des milieux
  - Valoriser la diversité des prairies naturelles
  
- 1.2.3/ Identifier les boisements d'intérêts patrimoniaux (feuillus / conifères)





Les sept communes de la vallée de la Diège sont desservies par un réseau routier dense qui accompagne les automobilistes dans la découverte et la traversée de paysages divers tantôt ouverts et tantôt fermés. Cette desserte du territoire est cependant marquée par une faible présence de zones d'arrêt.

En plus du réseau routier, les communes sont dotées d'un maillage important de circuits de randonnée pédestre et VTT de qualité, permettant la découverte de paysages plus intimes.

Si le maillage est routier, pédestre et cyclable est actuellement présent et de bonne qualité, l'objectif est d'améliorer leur visibilité et de renforcer et aménager des zones d'arrêt afin de donner à voir et mettre en scène les paysages depuis ces circuits.

#### **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :**

**1.3.1/ Conforter le réseau de randonnée pédestre**

**1.3.2/ Faire évoluer les activités de pleine nature (VTT/ski de fond/kayak) en prenant en compte le changement climatique**

**1.3.3/ Développer les parcours équestres**

**1.3.4/ Permettre la découverte de la vallée de Diège et de ses affluents par les modes doux**

**1.3.5/ Mettre en scène les 'routes paysagères'**

**1.3.6/ Réactiver l'aménagement de l'ancienne voie ferrée en voie verte**

Le Plan Paysage est centré sur 7 communes de la vallée de la Diège. Si ce sujet est central dans l'étude, cet élément paysager structurant n'est pourtant pas considéré comme axe géographique central et fédérateur pour ces communes davantage soumises à d'autres influences diverses.

L'objectif est de mettre en exergue cet élément géographique patrimonial en aménageant ponctuellement des lieux de découverte et en préservant la qualité environnementale de ses milieux.

**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :**

**1.4.1/ Faire découvrir la vallée de la Diège depuis ses sources**

**1.4.2/ Maintenir des ouvertures et accès sur la rivière et les paysages de fond de vallée**

**1.4.3/ Permettre la découverte de la vallée de la Diège au-delà du territoire d'étude**

# SPATIALISATION DES OBJECTIFS

## OBJECTIF STRATÉGIQUE

### 1.3 /

#### DIVERSIFIER LES MOYENS DE PARCOURIR ET DÉCOUVRIR LE TERRITOIRE

-  1.3.1/ Conforter le réseau de randonnée pédestre
-  1.3.2/ Faire évoluer les activités de pleine nature (VVT/ski de fond/ kayak) en prenant en compte le changement climatique
-  1.3.3/ Développer les parcours équestres
-  1.3.4/ Permettre la découverte de la vallée de Diège et de ses affluents par les modes doux
-  1.3.5/ Mettre en scène les 'routes paysagères'
-  1.3.6/ Réactiver l'aménagement de l'ancienne voie ferrée en 'voie verte'
-  1.3.7/ Créer ou qualifier les arrêts et sites d'observation

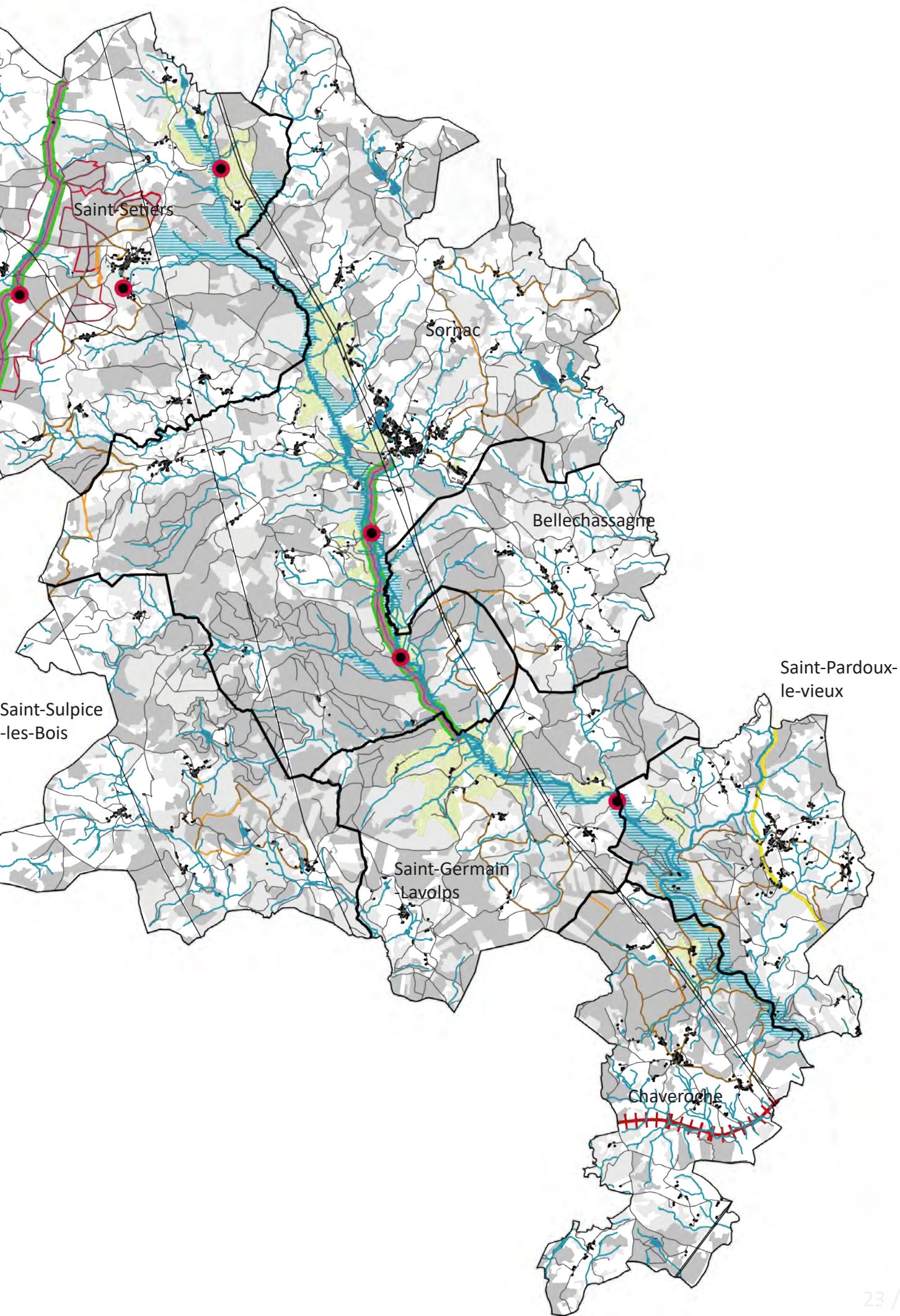
## OBJECTIF STRATÉGIQUE

### 1.4/

#### LONGER, TRAVERSER ET OBSERVER LA DIÈGE

-  1.4.1/ Faire découvrir la vallée de la Diège depuis ses sources
-  1.4.2/ Maintenir des ouvertures et accès sur la rivière et les paysages de fond de vallée
-  1.4.3/ Permettre la découverte de la vallée de la Diège au-delà du territoire d'étude







II/  
METTRE EN DIALOGUE LA PERCEPTION DE LA  
VALLÉE, DES GRANDS PAYSAGES ET DES VILLAGES.

## **II/ METTRE EN DIALOGUE LA PERCEPTION DE LA VALLÉE, DES GRANDS PAYSAGES ET DES VILLAGES**

Le socle géologique du territoire a été façonné et creusé par l'eau. Cette lente érosion se traduit aujourd'hui par un relief ondulé caractérisé par un maillage complexe de vallons offrant de larges panoramas en crête et de nombreuses vues resserrées en fond de vallon.

Les vues sur les grands paysages sont ainsi liées à la morphologie du socle mais aussi largement contraintes par les différentes hauteurs de végétation. En effet, la forte présence de boisements de conifères génère un «deuxième relief» venant tantôt ouvrir des fenêtres sur de vastes clairières, tantôt fermer les grandes perspectives des crêtes.

Dans un souci de maintien d'un paysage ouvert, la préservation des vues emblématiques du territoire devient une action prioritaire à mener.

### **2.1/ MAINTENIR DE LARGES PAYSAGES OUVERTS**

### **2.2/ VALORISER LES POINTS DE VUE**

### **2.3/ FAIRE DÉCOUVRIR LES CARACTÉRISTIQUES DU PAYSAGE DE LA VALLÉE DE LA DIÈGE**

La richesse de variations paysagères tantôt ouvertes tantôt fermées façonne l'identité des paysages de la vallée de la Diège.

Deux phénomènes menacent cependant cet équilibre :

-La déprise agricole des fonds de vallées, qui est observée depuis quelques années. Celle-ci risque de s'accompagner d'un enrichissement excessif refermant les vues sur les cours d'eau et les milieux humides.

-La plantation de boisements mono-spécifiques menace également la qualité des abords de rivière et fragilise la diversité paysagère des sites.

Il paraît alors indispensable de mener à bien une gestion durable et concertée pour la préservation des richesses paysagères et le maintien de zones ouvertes en s'appuyant sur la pérennité des exploitations agricole d'élevage extensif.

#### **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :**

**2.1.1/ Créer des percées visuelles le long des routes paysagères principales**

**2.1.2/ Préserver les horizons paysagers créés par l'activité pastorale**

**2.1.3/ Gérer les boisements de fond de vallées et coteaux afin de conserver des fonds de vallée ouverts et des vues lointaines**

Peu aménagés, les points de vues emblématiques du territoire se découvrent au détour d'une route, depuis un village perché ou en creux d'une vallée ouverte. Situés, pour la plupart, sur les contreforts du plateau, au Nord Ouest du territoire d'étude, ces points de vues offrent de larges vues en promontoire sur la vallée de la Diège et sur les horizons montagneux lointains, et forment un patrimoine paysager à préserver. L'aménagement et l'ouverture ponctuelle de points de vue sur le plateau paraissent nécessaires afin d'offrir des lieux de lecture paysagère identifiés et pédagogiques pour y observer les paysages en mouvement, où s'entremêlent vallées et collines changeant au gré des cycles forestiers.

**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :**

**2.2.1/ Conserver les points de vue emblématiques y compris depuis et vers les villages**

**2.2.2/ Conforter les vues panoramiques sur le lointain depuis les plateaux**

**2.2.3/ Reconquérir des vues pour retrouver des points de repère et co-visibilités dans le paysage de la vallée**

**2.2.4/ Créer ou qualifier les arrêts et sites d'observation**

La découverte des paysages de la vallée de la Diège commence par l'arpentage du vaste maillage de chemins de randonnée. Elle se poursuit le long des routes longeant les courbes topographiques et vient s'arrêter temporairement sur une crête, un village, une vallée. Si le belvédère du Mont Audouze est un point de vue emblématique pour observer les paysages, d'autres sites, plus anodins demandent à être valorisés pour témoigner de la grande diversité paysagère du territoire. L'observatoire photographique participatif répond en ce sens à la reconnaissance des paysages du quotidien et du petit patrimoine. L'identification de sites «emblématiques ordinaires» et leur valorisation doit permettre la création d'une identité paysagère propre au territoire de la vallée de la Diège.

#### **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

**2.3.1/ Faire de certains sites, villages et points de vue des lieux d'accroche pour la découverte du paysage**

**2.3.2/ Mettre en place un Observatoire Photographique Participatif pour témoigner de l'évolution du paysage du quotidien**

**2.3.3/ Révéler les qualités paysagères du territoire et faire reconnaître sa valeur patrimoniale**

## PAYSAGES OUVERTS À PRÉSERVER, DES VUES PANORAMIQUES SUR LE LOINTAIN



Promontoire de Chaveroche



Vallée ouverte, Saint-Germain-Lavalps

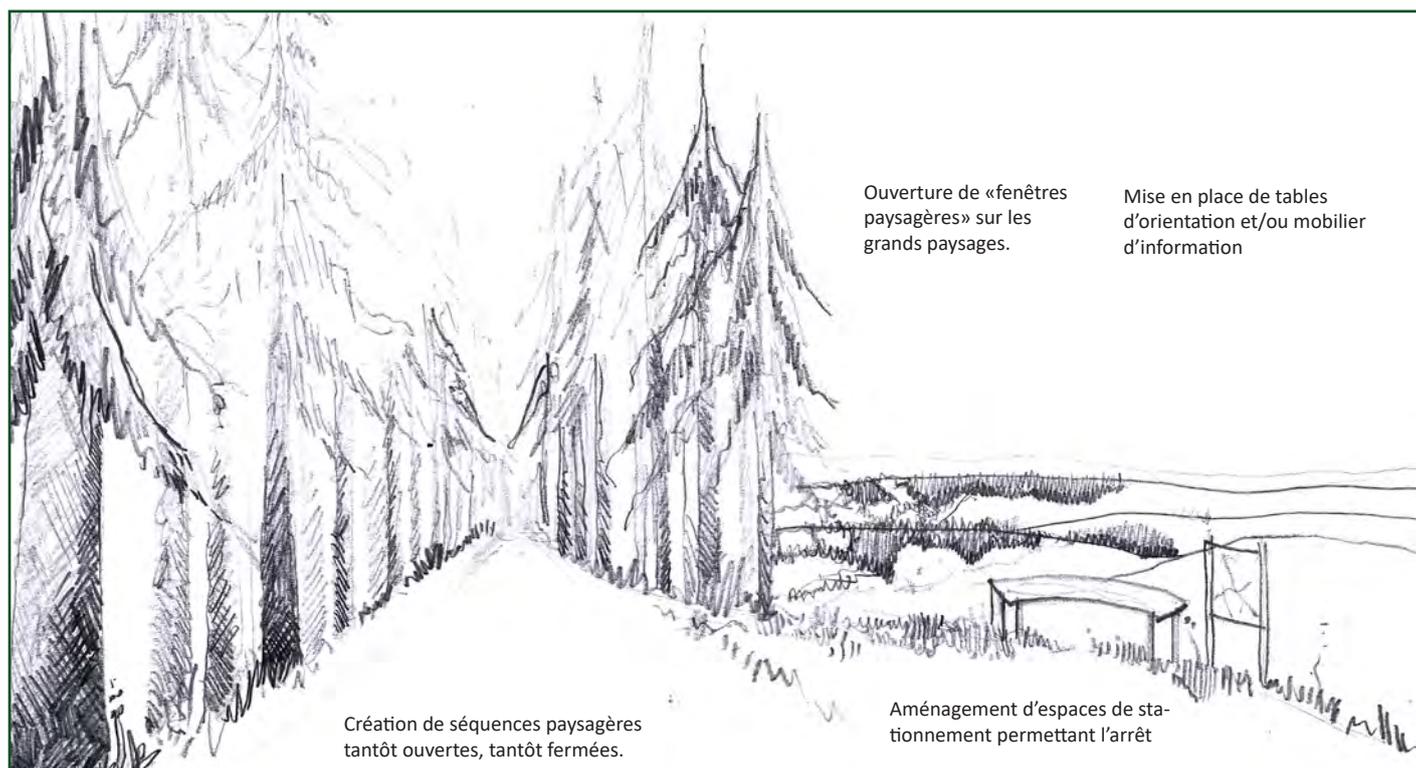


Vue panoramique, Saint-Sulpice-les-Bois



Mont Audouze, Saint-Setiers

## DES OUVERTURES PAYSAGÈRES À CRÉER LE LONG DES ROUTES.



# SPATIALISATION DES OBJECTIFS

## OBJECTIF STRATÉGIQUE

### 2.1/

#### MAINTENIR DE LARGES PAYSAGES OUVERTS



2.1.1/ Créer des percées visuelles le long des routes paysagères principales



2.1.2/ Préserver les horizons paysagers créés par l'activité pastorale



2.1.3/ Gérer les boisements de fond de vallées et coteaux afin de conserver des fonds de vallées ouverts et des vues lointaines

## OBJECTIF STRATÉGIQUE

### 2.2/

#### VALORISER LES POINTS DE VUE



2.2.1/ Conserver les points de vue emblématiques y compris depuis et vers les villages



2.2.2/ Conforter les vues panoramiques sur le lointain depuis les plateaux



2.2.3/ Reconquérir des vues pour retrouver des points de repères et co-visibilités dans le paysage de la vallée



2.2.4/ Créer ou qualifier les arrêts et sites d'observation

## OBJECTIF STRATÉGIQUE

### 2.3/

#### FAIRE DÉCOUVRIR LES CARACTÉRISTIQUES DU PAYSAGE DE LA VALLÉE DE LA DIÈGE

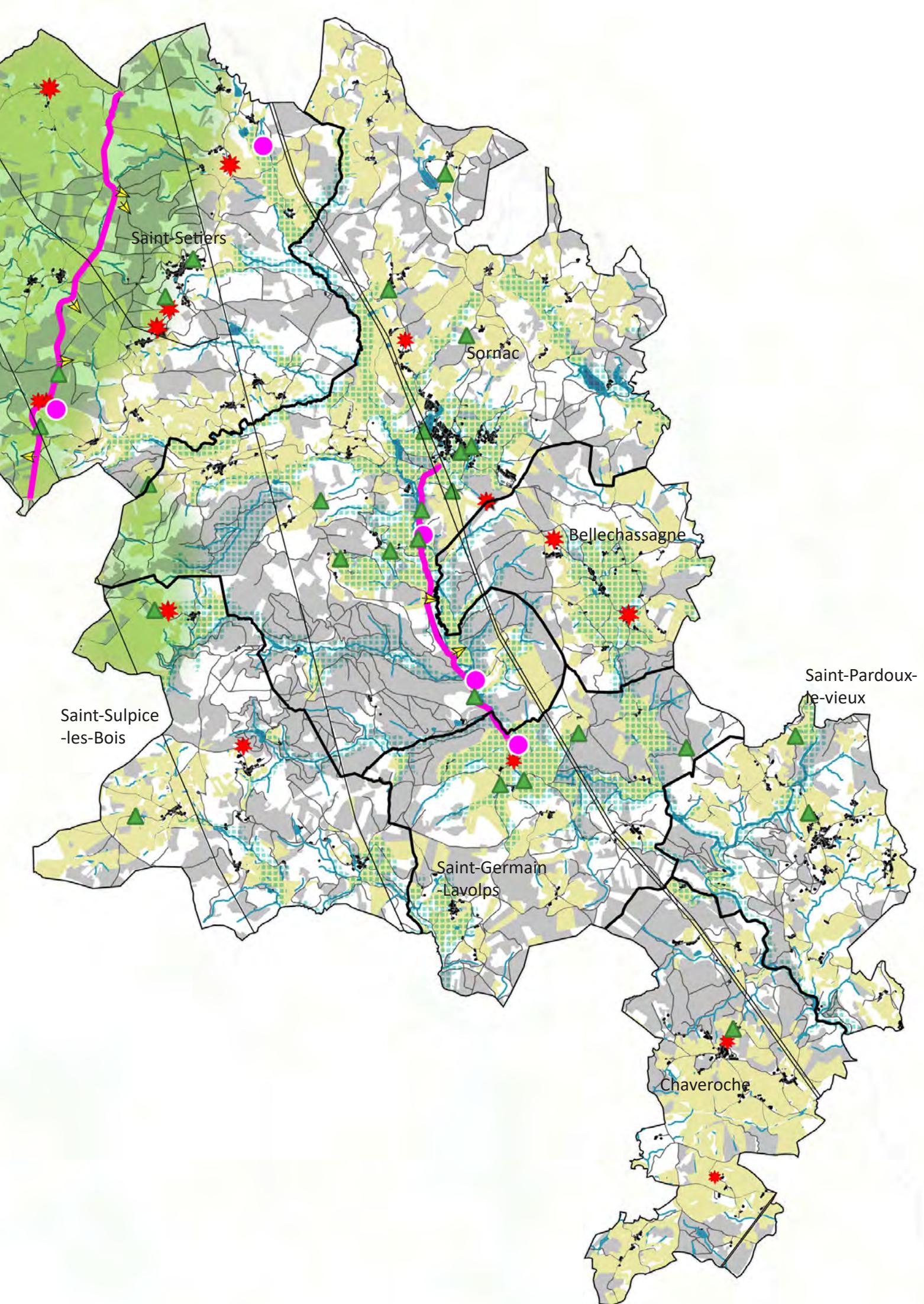
2.3.1/ Faire de certains sites, villages et points de vue des lieux d'accroche pour la découverte du paysage

2.3.2/ Mettre en place un Observatoire Photographique Participatif pour témoigner de l'évolution du paysage du quotidien



Points de vue retenus pour l'OPP

2.3.3/ Révéler les qualités paysagères du territoire et faire reconnaître sa valeur patrimoniale





III/  
ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS DES ACTIVITÉS  
AGRICILES ET FORESTIÈRES DU TERRITOIRE DANS  
UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### **III/ ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET FORESTIÈRES DU TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Activités ancestrales ou récentes, les activités agricoles et forestières qui forment à elles deux la majeure partie des paysages de la vallée de la Diège, connaissent des évolutions importantes et rapides depuis les années 1960.

La déprise agricole, les grandes périodes de plantation et la mécanisation des pratiques sont autant de chamboulements vécus par ces activités qui ont impactés les paysages.

L'objectif est ici d'accompagner les évolutions de ces deux activités principales afin de faire perdurer un cadre de vie rural agréable pour l'ensemble des habitants et dans un objectif de qualité environnementale et paysagère. Cet objectif vise donc un renforcement d'une gestion forestière et agricole durables afin de pérenniser les activités dans une démarche environnementale volontariste. Le but est ainsi de maintenir un équilibre entre espace agricole ouvert et espace forestier en intégrant dans une certaine mesure une approche paysagère dans un souci d'accompagnement de pratiques nouvelles.

#### **3.1/**

**SOUTENIR L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET SES ÉVOLUTIONS DANS UN OBJECTIF DE HAUTE QUALITÉ PAYSAGÈRE.**

#### **3.2/**

**VISER UNE GESTION FORESTIÈRE PLUS DURABLE ET RESILIENTE.**

#### **3.3/**

**ACCOMPAGNER LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT D'ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE PLAN PAYSAGER.**

Historiquement, le territoire de la vallée de la Diège et plus largement le plateau de Millevaches est caractérisé par une activité agricole pastorale omniprésente. Si autrefois l'élevage ovin était le plus développé, la majeure partie de l'activité est actuellement constituée par l'élevage bovin. L'augmentation des cheptels, la mécanisation et la diversification des exploitations sont autant d'évolutions venues modifier les pratiques et les paysages.

Afin d'accompagner au mieux les évolutions de pratiques agricoles et dans un objectif de préservation des paysages, l'intégration et l'aspect des bâtiments agricoles deviennent un sujet primordial à aborder afin d'anticiper les nouveaux besoins de l'activité dans le respect des paysages et constructions existantes.

#### **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :**

**3.1.1/ Maintenir les parcelles ouvertes à proximité des zones habitées.**

**3.1.2/ Maintenir de grandes continuités agricoles en fonds de vallées**

**3.1.3/ Privilégier le regroupement des bâtiments agricoles autour des installations existantes et mieux cadrer l'implantation et l'aspect des constructions agricoles**

L'activité forestière du territoire marque fortement les paysages de la vallée de la Diège. Relativement nouvelle et issue de la déprise agricole du milieu du XXème siècle, cette activité se caractérise par l'omniprésence de plantations de conifères repeuplant les anciennes collines pâturées et refermant peu à peu les paysages et horizons lointains. Si cette activité reflète la dynamique économique du territoire, elle est vécue, dans l'inconscient collectif comme un risque d'homogénéisation paysagère.

Afin de maîtriser l'évolution des paysages forestiers et intégrer cette activité comme composante paysagère à part entière, il est donc nécessaire d'accompagner les transformations de l'activité dans un objectif de gestion plus durable et concertée.

**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :**

- 3.2.1/ Viser l'exemplarité de gestion patrimoniale et multifonctionnelle des forêts communales**
- 3.2.2/ Viser une gestion durable et résiliente sur le long terme de la forêt privée**
- 3.2.3/ Diversifier les boisements afin de favoriser les essences de feuillus**
- 3.2.4/ Proposer des principes de «qualité paysagère» sur les sites sensibles notamment de fond de vallée et sur les crêtes, abords de villages, routes, chemins et points de vue**
- 2.3.5/ Développer les débouchés locaux de la filière bois pour des projets intégrés dans le paysage**
  - Mettre en lien les métiers du bois (scieries/forestiers...) et les établissements existants afin de développer la filière notamment dans la construction, le bardage...

Alors que l'ambition nationale vise une transition énergétique à toutes les échelles, le territoire de la vallée de la Diège, avec l'omniprésence des activités forestières et agricoles a un rôle important à jouer dans ces nouveaux défis environnementaux. L'intégration des grandes structures de production, le développement des énergies bois et méthanisation ainsi que le développement de hangars photovoltaïques sont autant de sujets à développer et encadrer pour viser une diversification des pratiques agricoles ainsi qu'une production et une consommation d'énergie renouvelable locale et responsable.

**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :****3.3.1/ Encadrer l'implantation des grandes structures de production d'énergies renouvelables**

*- Éviter les points de vue et sites paysagers sensibles à forte visibilité (crêtes, clairières...)*

*- Considérer des critères paysagers pour choisir les sites d'étude et concevoir les projets*

**3.3.2/ Réduire la visibilité des petites structures d'énergies renouvelables**

*- Mieux encadrer le développement de hangars photovoltaïques*

*- Proposer des bonnes pratiques pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toitures*

**3.3.3/ Mieux prendre en compte les impacts paysagers et écologiques dans l'exploitation de la forêt et du bois énergie**



# SPATIALISATION DES OBJECTIFS

## OBJECTIF STRATÉGIQUE

### 3.1/

#### SOUTENIR L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET SES ÉVOLUTIONS DANS UN OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE.

- 3.1.1/ Maintenir les parcelles ouvertes à proximité des zones habitées
- 3.1.2/ Maintenir des grandes continuités agricoles en fonds de vallées
- 3.1.3/ Privilégier le regroupement des bâtiments agricoles autour des installations existantes et mieux cadrer l'implantation et l'aspect des constructions agricoles

## OBJECTIF STRATÉGIQUE

### 3.2/

#### VISER UNE GESTION FORESTIÈRE PLUS DURABLE ET RÉSILIENTE.

- 3.2.1/ Viser l'exemplarité de gestion patrimoniale et multifonctionnelle des forêts communales
- 3.2.2/ Viser une gestion durable et résiliente sur le long terme de la forêt privée

- Forêt de conifères
- Forêt mixte et de feuillus

- 3.2.3/ Diversifier les boisements afin de favoriser les essences de feuillus

- ● 3.2.4/ Proposer des principes de «qualité paysagère» sur les sites sensibles notamment de fond de vallée et sur les crêtes, abords de villages, routes et chemins et points de vue (SIEM / SIEP)

- 3.2.5/ Développer les débouchés locaux de la filière bois pour des projets intégrés dans le paysage

## OBJECTIF STRATÉGIQUE

### 3.3/

#### ACCOMPAGNER LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT D'ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE PLAN PAYSAGER.

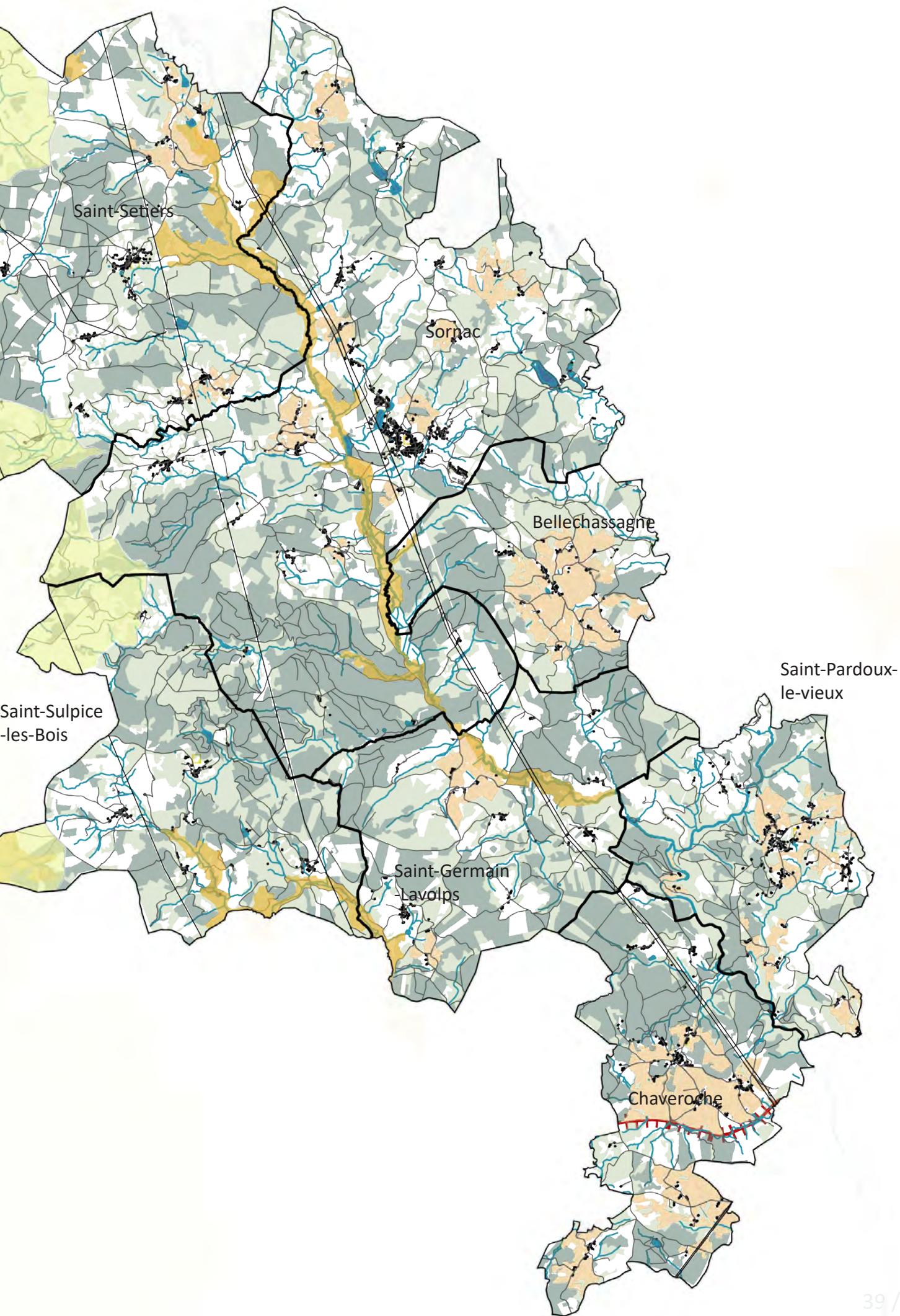
- 3.3.1/ Encadrer l'implantation des grandes structures de production d'énergies renouvelables

- ● -Éviter les points de vue et sites paysagers sensibles à forte visibilité (crêtes, clairières...)
- Considérer des critères paysagers pour choisir les sites d'étude et concevoir les projets

- 3.3.2/ Réduire la visibilité des structures d'énergies renouvelables
- Mieux encadrer l'implantation de hangars photovoltaïques
- Proposer des bonnes pratiques pour l'installation de panneaux photovoltaïques

- 3.3.3/ Mieux prendre en compte les impacts paysagers dans l'exploitation de la forêt et du bois énergie







IV /  
DYNAMISER LES VILLAGES DANS LE RESPECT DU  
CADRE DE VIE RURAL

## **IV/ DYNAMISER LES VILLAGES DANS LE RESPECT DU CADRE DE VIE RURAL.**

La répartition et la morphologie de l'habitat de la vallée de la Diège sont le reflet d'un territoire anthropisé et historiquement occupé par une population d'agriculteurs. Ces « motifs urbains » identifiés dans le diagnostic paysager montrent des modes d'habiter villageois en évolution et marqués par un mitage urbain important. Les villages sont ainsi tiraillés par une urbanisation nouvelle « au coup par coup » impactant fortement les paysages en lisière agricole, et un habitat ancien bien souvent investi par une population de vacanciers, et qui génère parfois une impression de « villages désertés ».

L'intensité des paysages urbains provient du fait qu'ils soient vécus et habités. Ainsi l'enjeu principal identifié est de gagner de la vie dans les centres urbains. C'est pourquoi l'objectif prioritaire est de revitaliser les bourgs et villages principaux afin d'accompagner au plus près les besoins des habitants.

A travers 4 sous objectifs, l'ambition de cet objectif de qualité paysagère est de créer un équilibre entre milieux urbains, agricoles et naturels, tout en affirmant l'identité villageoise des communes.

### **4.1 /**

**ENCADRER L'EXTENSION URBAINE AU « COUP PAR COUP » DES BOURGS ET VILLAGES**

### **4.2 /**

**DENSIFIER LES BOURGS EN RESPECTANT LES MORPHOLOGIES URBAINES LOCALES**

### **4.3 /**

**RÉHABILITER LES CENTRES ANCIENS EN INTÉGRANT LES COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ**

### **4.4 /**

**DÉVELOPPER UN RÉSEAU D'ESPACES VERTS PUBLICS ET DE RENCONTRE DANS LES BOURGS ET VILLAGES PRINCIPAUX**

Si les sept communes de la vallée de la Diège sont caractérisées par de petits groupements bâtis au développement modéré, il est cependant observé un phénomène d'étalement urbain et de mitage important à leur échelle. La création de nouveaux lotissements périphériques, l'urbanisation linéaire le long des voies, la dispersion de l'habitat sur les terres agricoles sont autant de phénomènes que l'on retrouve sur les communes et qui dégradent la qualité des entrées de village et la pérennité des paysages agricoles.

L'objectif est ici d'accompagner le développement urbain des communes en prêtant une attention particulière à l'intégration paysagère des nouvelles constructions afin de préserver l'identité rurale des bourgs et villages.

#### **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :**

**4.1.1/ Limiter le mitage urbain en privilégiant un développement en continuité directe des bourgs et villages principaux**

**4.1.2/ Eviter la situation de secteurs agricoles imbriqués dans une urbanisation diffuse**

**4.1.3/ Limiter le phénomène d'urbanisation linéaire le long des axes routiers principaux**

**4.1.4/ Préserver les entrées emblématiques des villages**

**4.1.5/ Connecter les lotissements au tissu urbain**

Les bourgs et villages historiquement implantés en forme «resserrée» se sont vus évoluer depuis les années 60 vers des morphologies urbaines pavillonnaires plus lâches modifiant l'aspect et la dynamique des villages. Si la tendance actuelle d'urbanisation tend vers la poursuite de cette dynamique de résidentialisation, c'est qu'elle répond aux attentes en logement à coût relativement abordable d'une population à revenu modéré avec usage quotidien de la voiture. L'objectif est donc, par l'optimisation du foncier, de privilégier une densification douce du tissu urbain afin d'éviter un phénomène d'étalement urbain trop important tout en répondant aux besoins en logements des habitants.

**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :**

**4.2.1/ Renforcer le rôle de 'respiration' et de rencontre des espaces publics des bourgs**

**4.2.2/ Identifier les potentiels de « dents creuses » et renouvellement urbain des bourgs**

**4.2.3/ Préserver les lisières urbaines pour une meilleure lisibilité des bourgs et villages**

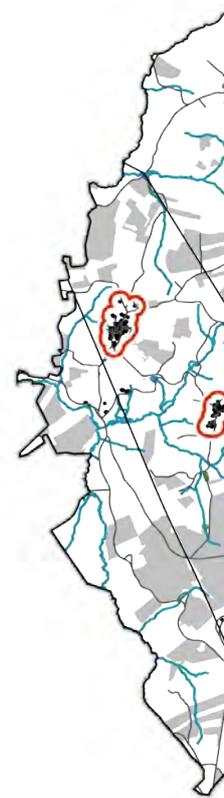
**4.2.4/ Contrôler l'aspect architectural et l'intégration paysagère des nouvelles constructions**

# SPATIALISATION DES OBJECTIFS

## OBJECTIF STRATÉGIQUE

### 4.1 / ENCADRER L'EXTENSION URBAINE AU « COUP PAR COUP » DES BOURGS ET VILLAGES

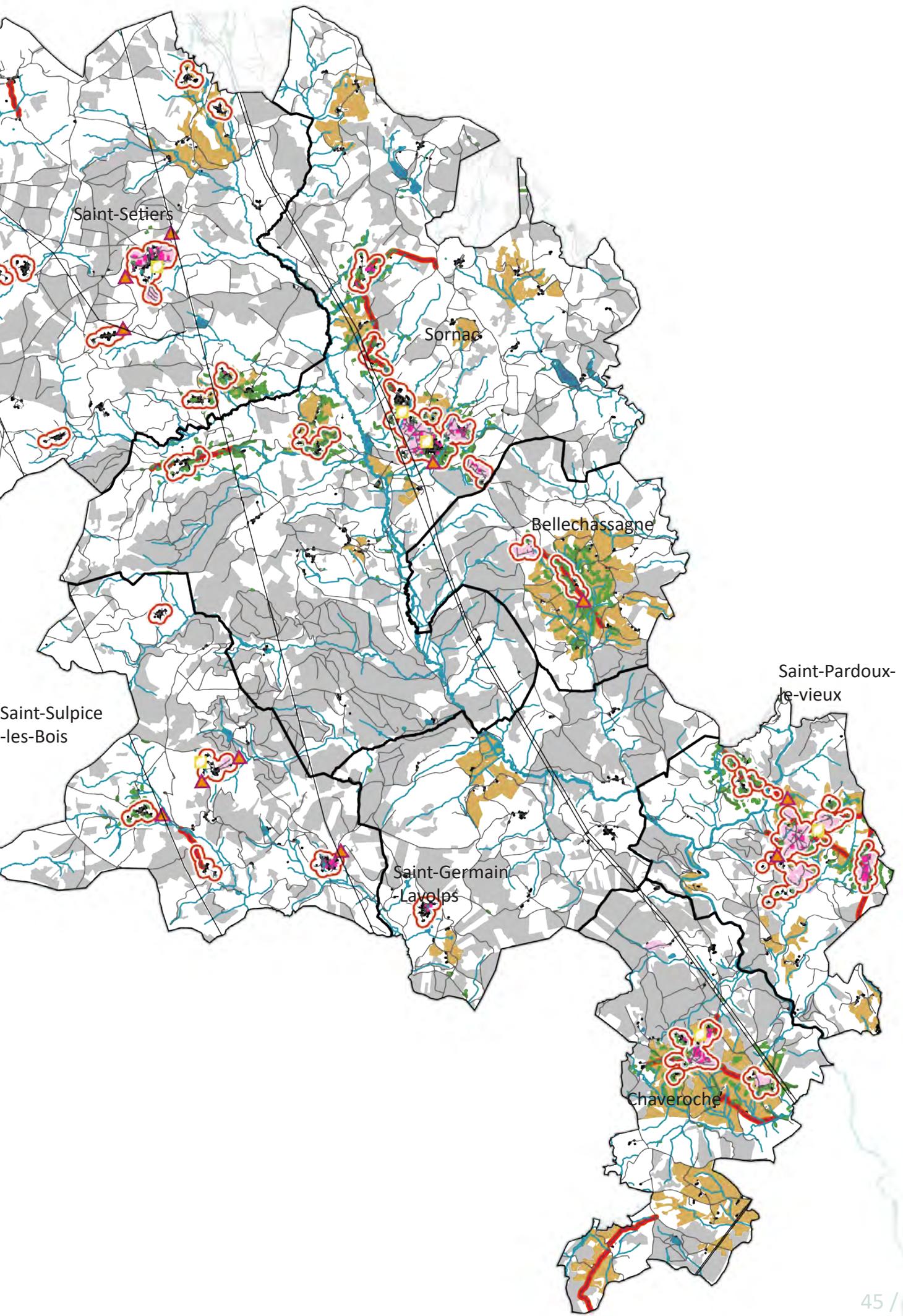
-  4.1.1/ Limiter le mitage urbain en privilégiant un développement en continuité directe des bourgs et villages principaux
-  4.1.2/ Eviter la situation de secteurs agricoles imbriqués dans une urbanisation diffuse
-  4.1.3/ Limiter le phénomène d'urbanisation linéaire le long des axes routiers principaux
-  4.1.4/ Préserver les entrées emblématiques des villages.
-  4.1.5/ Connecter les lotissements au tissu urbain



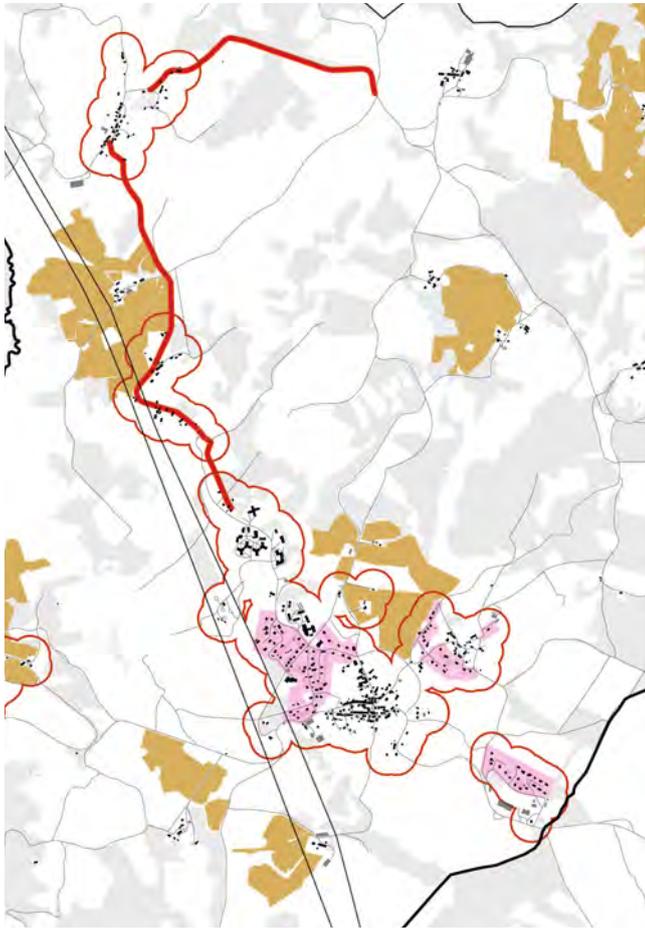
## OBJECTIF STRATÉGIQUE

### 4.2/ DENSIFIER LES BOURGS EN RESPECTANT LES MORPHOLOGIES URBAINES LOCALES

-  4.2.1/ Renforcer le rôle de 'respiration' et de rencontre des espaces publics des bourgs
-  4.2.2/ Identifier les potentiels de « dents creuses » et renouvellement urbain des bourgs
-  4.2.3/ Préserver les lisières urbaines pour une meilleure lisibilité des bourgs et villages
- 4.2.4/ Contrôler l'aspect architectural et l'intégration paysagère des nouvelles constructions



## LE CAS PARTICULIER DE SORNAC.



La commune de Sornac est caractérisée par une urbanisation «aléatoire» et en promontoire, organisée en différentes polarités. Cet éparpillement impacte fortement les paysages par des entrées de ville dégradées et une silhouette villageoise peu lisible. Les nouvelles constructions devront permettre de reformer un noyau urbain plus compact afin de connecter les différentes polarités entre elles.

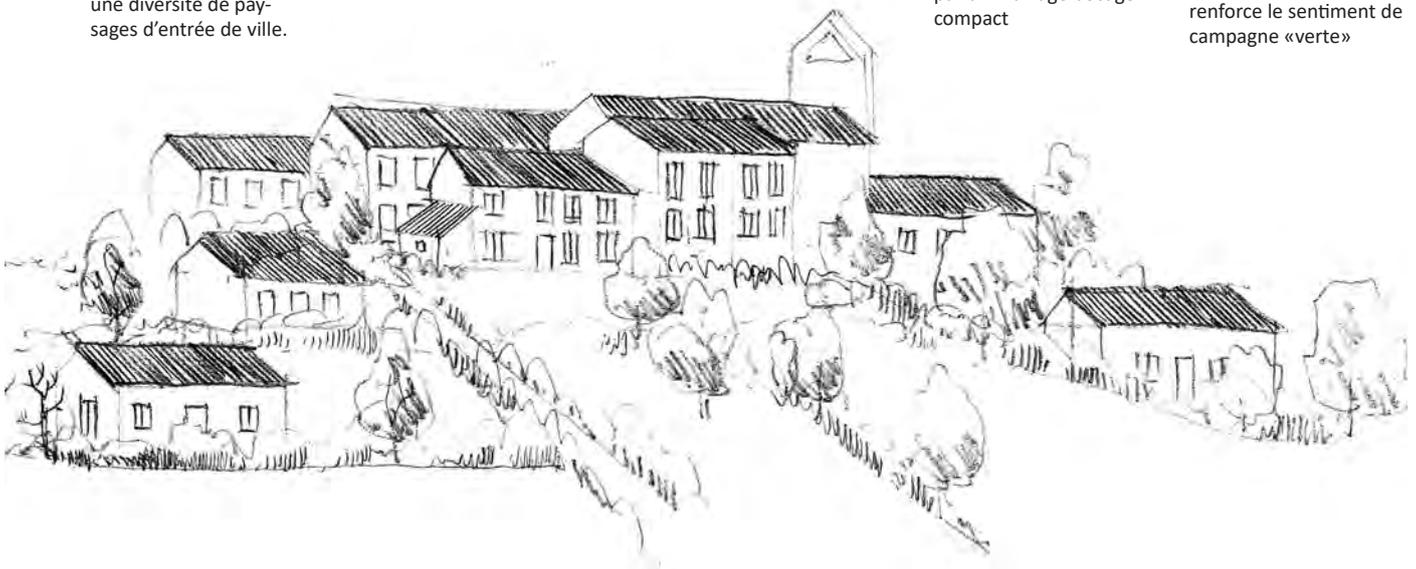
De nouvelles formes urbaines mixtes seront à privilégier afin de faire écho à l'architecture traditionnelle des bourgs tout en prenant en compte les besoins des nouveaux habitants. La création d'espaces publics plantés permettra également de tisser un lien entre les différents quartiers tout en proposant des espaces conviviaux de qualité.

## LES HAIES BOCAGÈRES, UN MOTIF PAYSAGER QUI FAVORISE LA BONNE INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES CONSTRUCTIONS.

Des haies arborées et arbustives qui modèlent une diversité de paysages d'entrée de ville.

Une unité bâtie générée par un maillage bocager compact

Les arbres isolés, un motif paysager qui renforce le sentiment de campagne «verte»



Territoire intersticiel du plateau de Millevaches, les 7 communes de la vallée de la Diège sont largement influencées par les centralités extérieures. Au sud par la polarité urbaine d'Ussel et à l'ouest par Meymac. Au sein de ce groupe de communes, seul le bourg de Sornac a vocation de relais commercial et de service. Cet objectif a pour but de contrer le phénomène de résidentialisation des communes et renforcer l'offre commerciale et de service locale à Sornac et ponctuellement dans les autres bourgs. L'objectif vise ainsi à développer d'avantage de mixité d'usages dans les centralités.

Cette problématique fait partie des sujets traités dans les documents d'urbanisme en cours d'élaboration notamment au niveau de la communauté de communes.

#### **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :**

**4.3.1/ Redynamiser les bourgs anciens par la reconquête du bâti vacant**

**2.3.2/ Maintenir et renforcer le tissu commercial et de services existant**

**2.3.3/ Développer les activités ambulantes et animations**

**2.3.4/ Tisser des liens entre les établissements de services (fondation J.Chirac) et les bourgs**

## 4.4 / DÉVELOPPER UN RÉSEAU D'ESPACES VERTS PUBLICS ET DE RENCONTRE DANS LES BOURGS ET VILLAGES PRINCIPAUX

Le diagnostic paysager fait état d'une faible présence d'espaces publics et de rencontre au sein des bourgs et villages. Ce constat vient faire écho au phénomène de résidentialisation des bourgs conduisant à un urbanisme « monospécifique » centré exclusivement sur l'habitat au détriment d'une mixité d'usages. Alors que les places des bourgs sont investies par la voiture, les nouvelles extensions urbaines ne prévoient plus la création d'espace public, laissant une place quasi omniprésente à l'espace privé.

Afin de renforcer l'identité des bourgs en favorisant les échanges et les rencontres, l'objectif est ici d'accompagner les initiatives locales en confortant la présence d'espaces et lieux de rencontre dans les centralités villageoises.

En plus de générer des temps de vie locale, le renforcement du réseau d'espaces publics a également pour objectif de valoriser le cadre de vie en s'appuyant sur les espaces jardinés et de nature en coeur de village et/ou en périphérie.

### **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :**

**4.4.1/ Maintenir les espaces verts et milieux naturels en zone urbaine et dans les projets (réservoirs de biodiversité / corridors)**

**4.4.2/ Requalifier les espaces publics dégradés ou peu utilisés**

**4.4.3/ Valoriser les connexions (liaisons douces, corridors écologiques...) entre les espaces bâtis et la campagne**

**4.4.4/ Développer des « évènements fédérateurs » autour du patrimoine et de la vie locale**

## DES ESPACES PUBLICS À REQUALIFIER.

Situés en coeur de bourg, au sein d'un village ou ponctuellement dans un hameau, les espaces publics du territoire sont omniprésents mais bien souvent vétustes, peu valorisés et faiblement utilisés.

Ces espaces de rencontre permettent cependant de créer un lien immatériel entre habitants et tissent des liaisons physiques entre les quartiers. Afin de conforter le cadre de vie des habitants et de paysager les espaces urbains, l'aménagement ou le réaménagement des espaces publics semble prioritaire.



Place centrale de Sornac.



Parking et terrain de pétanque, Chaveroche

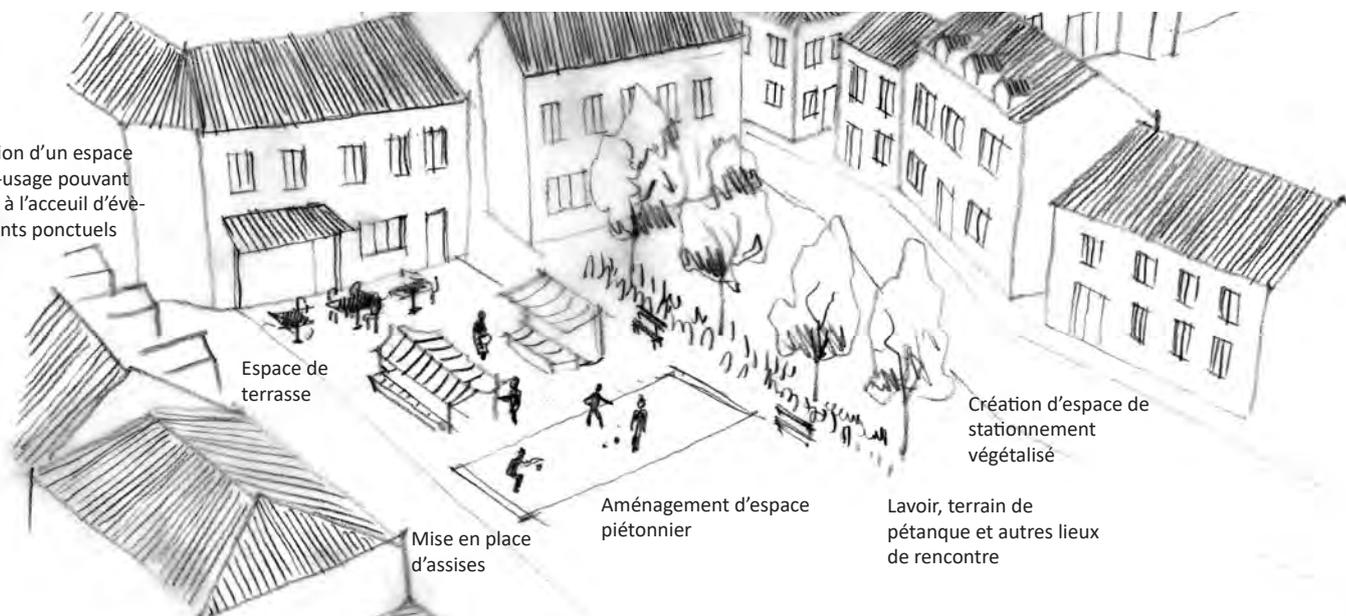


Arboretum de Saint-Pardoux-le-Vieux



Lavoir, Saint-Sulpice-les-Bois

Création d'un espace multi-usage pouvant servir à l'accueil d'événements ponctuels



Espace de terrasse

Mise en place d'assises

Aménagement d'espace piétonnier

Création d'espace de stationnement végétalisé

Lavoir, terrain de pétanque et autres lieux de rencontre

# SPATIALISATION DES OBJECTIFS

## OBJECTIF STRATÉGIQUE

### 4.3 /

#### RÉHABILITER LES CENTRES ANCIENS EN INTÉGRANT LES COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ



4.3.1/ Redynamiser les bourgs anciens par la reconquête du bâti vacant



4.3.2/ Maintenir et renforcer le tissu commercial et de service existant



4.3.3/ Développer les activités ambulantes et animations



4.3.4/ Tisser des liens entre les établissements de services (fondation J.Chirac) et les bourgs

## OBJECTIF STRATÉGIQUE

### 4.4 /

#### DÉVELOPPER UN RÉSEAU D'ESPACES VERTS, PUBLICS ET DE RENCONTRE DANS LES BOURGS ET VILLAGES PRINCIPAUX

4.4.1/ Maintenir les espaces verts et milieux naturels zone urbaine et dans les projets



Réservoir biologique (SRCE)



Corridor biologique (SRCE)



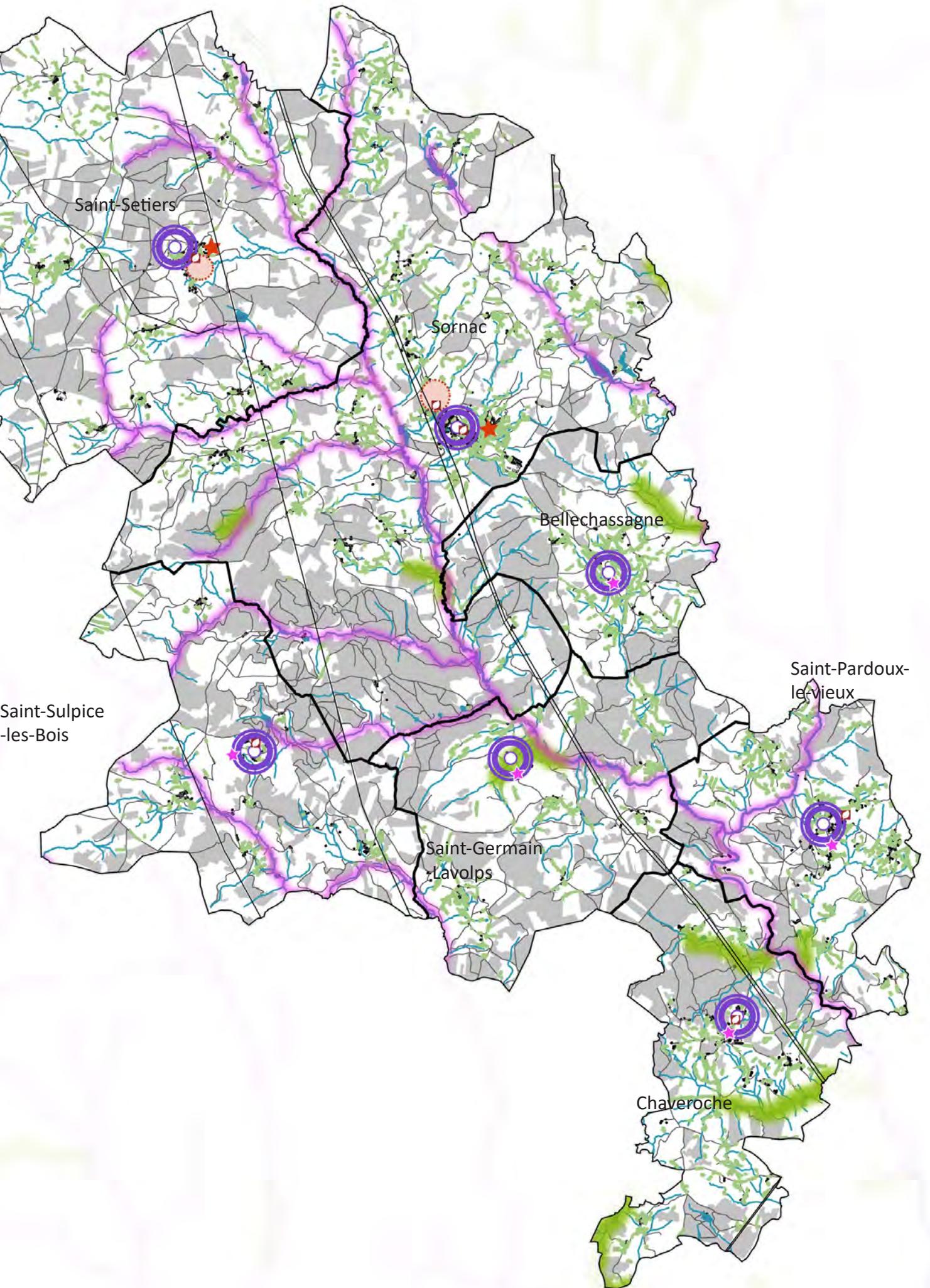
Haies



4.4.2/ Requalifier les espaces publics dégradés ou peu utilisés

4.4.3/ Valoriser les connexions (liaisons douces, corridors écologiques...) entre les espaces bâtis et la campagne

4.4.4/ Développer des «événements fédérateurs» autour du patrimoine et de la vie locale





Cittànova